

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f		
	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie..		20.000f 40.000f		
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f		
	Par la poste : Majoration de 130 f		par numéro		
	Journal légalisé 900 f		Par la poste		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2001		
3 mars	Décret n° 2001-195 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre	113
3 mars	Décret n° 2001-196 portant nomination du Premier Ministre	113
4 mars	Décret n° 2001-197 portant nomination des ministres	113

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2001-195 du 3 mars 2001
mettant fin aux fonctions du Premier Ministre

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en son article 49;

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 nommant le Premier Ministre Moustapha Niasse;

DÉCRÈTE :

Article premier. — Il est mis fin aux fonctions de M. Moustapha Niasse, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 mars 2001

Abdoulaye WADE

DECRET n° 2001-196 du 3 mars 2001
portant nomination du Premier Ministre

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 49, 43, 53, 54, 55, 56 et 57;

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 nommant le Premier Ministre Moustapha Niasse;

Vu le décret n° 2001-195 du 3 mars 2001 mettant fin à ses fonctions,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Madame Mame Madior Boye est nommée Premier Ministre de la République du Sénégal, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice;

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 mars 2001

Abdoulaye WADE

DECRET n° 2001-197 du 4 mars 2001
portant nomination des ministres

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 54 et 56;

Vu le décret n° 2001-196 du 3 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre;

Sur proposition du Premier Ministre,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Sont nommés :

MM. Landing Savané, Ministre de l'Artisanat, des Mines et de l'Industrie;

Abdoulaye Bathily, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique;

Moctar Diop, Ministre de l'Economie et des Finances;

Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur;

Youba Sambou, Ministre des Forces armées;

Général Mamadou Niang, Ministre de l'Intérieur;

M^{me} Aminata Tall, Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale;

MM. Mame Moussé Diagne, Ministre de l'Enseignement supérieur;

Kansoubaly Ndiaye, Ministre de l'Education nationale, chargé de l'Enseignement technique;

Pape Diouf, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage;

Cheikh Saadibou Fall, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat;

Mamadou Seck, Ministre de l'Equipement, des Transports terrestres et aériens;

Abdou Fall, Ministre de la Santé;

Yéro Deh, Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail;

Lamine Bâ, Ministre de l'Environnement;

MM. Omar Sarr, Ministre de la Pêche et des Transports maritimes;

Khouraïchi Thiam, Ministre du Commerce;

Mamadou Diop, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information;

Samba Diouldé Thiam, Ministre du Plan;

Modou Diagne Fada, Ministre de la Jeunesse;

M^{me} Awa Guèye Kébé, Ministre de la Petite Enfance;

Penda Mbow, Ministre de la Culture;

MM. Joseph Ndong, Ministre des Sports et des Loisirs;

Ndiawar Touré, Ministre du Tourisme;

Amadou Sarr, Ministre chargé de l'Union africaine;

M^{me} Haoua Dia Thiam, Ministre chargé des Relations avec les Institutions;

MM. Abdoulaye Diop, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget;

Bécaye Diop, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education nationale chargé de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 4 mars 2001.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mame Madior BOYE.